

## Rapport annuel sur la liberté d'expression à l'Université de l'Ontario français

Le présent rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 et reprend le modèle de rapport de 2022 élaboré par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) sur la liberté d'expression.

### Contexte

En août 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les collèges et universités subventionnés par des fonds publics de la province seraient tenus d'élaborer et de mettre en œuvre une Politique en matière de liberté d'expression et de s'y conformer. Le 30 novembre 2018, le Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français a adopté la [politique de l'Université sur la liberté d'expression](#).

Dans le cadre de la politique, l'Université doit élaborer un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique, l'afficher en ligne et le soumettre au COQES au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

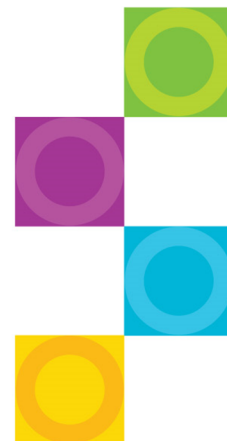
### Section A : Politique de l'établissement

- *Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son dernier rapport ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.*

La politique de l'Université sur la liberté d'expression a été adoptée le 30 novembre 2018 et n'a pas encore été révisée ou modifiée.

- *Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.*

Tel que défini dans la politique de l'Université sur la liberté d'expression, les questions et les plaintes liées à la liberté d'expression doivent être



déposées auprès du secrétaire général (anciennement le secrétaire du Conseil de gouvernance), sauf si la plainte concerne le secrétaire, auquel cas elle doit être directement déposée auprès du recteur ([recteur@uontario.ca](mailto:recteur@uontario.ca)).

Voici les coordonnées du secrétaire général, la personne responsable de l'application de la politique de l'Université sur la liberté d'expression :

Emanuel da Silva  
Secrétaire général  
9, rue Lower Jarvis, bureau 255  
Toronto (Ontario) M5E 0C3  
647-326-0740  
[secretariat.general@uontario.ca](mailto:secretariat.general@uontario.ca)

- *Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?*

L'organisateur de l'événement doit se conformer aux lois relatives à la sécurité dans les édifices publics, aux règles, aux lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi qu'aux politiques de l'Université.

Selon la [politique de l'Université sur la location des locaux](#), adoptée par le Conseil de gouvernance le 29 juin 2021, l'affectation des locaux de l'Université est déterminée par le rectorat (l'équipe de la haute direction) et appliquée par le vice-rectorat à l'administration. Toute demande de location d'un espace doit être préalablement soumise et autorisée par le vice-recteur à l'administration en consultation avec le directeur des installations et de la sécurité du campus. Tout enjeu de sécurité ou problème potentiel est examiné et traité avec l'organisateur de l'événement. Si des mesures de sécurité supplémentaires sont nécessaires en fonction de l'évaluation du risque par l'Université, ces coûts sont facturés à l'organisateur.

Aucune activité n'a été annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes.

## Section B : Plaintes

- Entre le 1<sup>er</sup> août 2021 et le 31 juillet 2022, est-ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

Non, l'Université n'a reçu aucune plainte officielle liée à la liberté d'expression.

- S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

Non applicable.

- Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

Non applicable.

## Section C : Données sommaires

- Veuillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

- Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.
- Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.
- Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.
- Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.
- À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'ombudsman de l'Ontario?

0
0
0
0
Non

- Veuillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'événements **non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre le **1<sup>er</sup> août 2021** et le **31 juillet 2022**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Pour la période visée, nous estimons qu'environ 50 événements non reliés aux études ont été organisés au campus de l'Université de l'Ontario français.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le secrétaire général de l'Université à l'adresse courriel suivant : [secretariat.general@uontario.ca](mailto:secretariat.general@uontario.ca)



Emanuel da Silva, PhD  
 Secrétaire général  
 Université de l'Ontario français